

GAF Garanties



Découvrez une
excellente façon
de protéger le toit
qui protège votre
maison



We protect what matters most™
Nous protégeons ce qui compte le plus™



C'est la sécurité, mesurée en plusieurs décennies



Lorsque vous installez un bardeau GAF admissible, la *Garantie limitée de base sur les bardeaux et les accessoires GAF* offre une durée de Garantie limitée à vie[†] pour les bardeaux. Et lorsque vous installez un bardeau GAF admissible avec au moins trois accessoires admissibles, vous êtes automatiquement couvert par la *Garantie limitée du système de toiture GAF*, qui offre également une couverture à vie[†] pour vos accessoires admissibles! « À vie » signifie aussi longtemps que le ou les propriétaires originaux [ou le ou les seconds propriétaires dans certains cas] sont les propriétaires d'une résidence unifamiliale isolée où les bardeaux et les accessoires sont installés.

La durée de la garantie à vie[†] a également une couverture de 10 ans pendant lesquels GAF fournira tout produit GAF de remplacement nécessaire pour réparer votre toit en raison d'un défaut de fabrication.

GAF paiera également les frais raisonnables pour les installer[†]. Cette garantie est également transférable, une fois, au prochain propriétaire, gratuitement.

Avec la *Garantie limitée* de base du système de toiture GAF*, après dix ans, les matériaux de remplacement et la main-d'oeuvre d'installation sont calculés au prorata.

Protégez votre maison avec notre Garantie limitée Silver Pledge^{MD}!

La **Garantie limitée Silver Pledge^{MC}** augmente la période de couverture intégrale contre les défauts de fabrication de 10 à 50 ans. Elle couvre également les coûts de détachement et de mise au rebut.

Mieux encore, il offre une couverture de 10/15 ans contre les erreurs dans l'application de vos bardeaux et accessoires GAF et des solins couverts qui auraient pu être faits lors de l'installation de votre toit.

Garantie	Couverture des défauts de fabrication	Couverture en cas de mauvaise pose	Le recours comprend
Garantie limitée du système de toiture GAF	Garantie à vie [†] 10 ans période de couverture non calculée au prorata	Aucun	Matériaux de remplacement + Main-d'oeuvre pour l'installation
Garantie limitée Silver Pledge^{MD} 	Garantie à vie [†] 50 ans de période de couverture non calculée au prorata (sur la plupart** des systèmes)	15 ans de période de couverture non proportionnelle (Timberline UHDZ ^{MD} , Timberline ^{MD} AS II, Bardeaux Designer) 10 ans de période de couverture non calculée au prorata (tous les autres Bardeaux Timberline ^{MD})	Matériaux de remplacement + Main-d'oeuvre pour l'installation + Coût d'arrachement (au besoin) + Mise au rebut (au besoin)

[†]Voir la garantie limitée du système de toiture GAF applicable pour obtenir la couverture et les restrictions complètes. Visitez gaf.ca/tr-lrs pour obtenir une liste des bardeaux et des accessoires admissibles.

C'est plus qu'une simple garantie – c'est une explosion de

Nous ne pouvons pas vous aider avec le trac ou votre visage impassible, mais nous pouvons vous aider à vous sentir plus confiant dans vos décisions, sachant que votre nouveau toit est protégé par une *Garantie limitée Silver Pledge^{MD}* appuyée par GAF, le plus grand fabricant de toitures en Amérique du Nord.



C'est une question de confiance

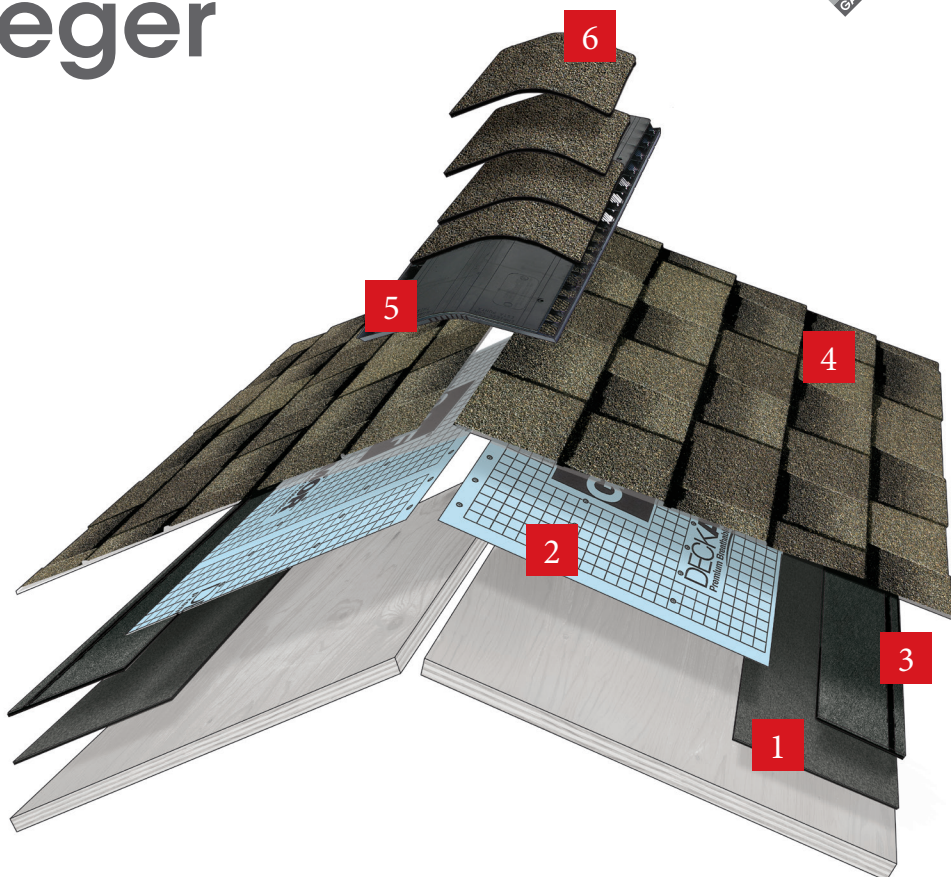
L'installation d'un nouveau toit est une grande responsabilité. Mais un entrepreneur en couverture GAF Master Elite^{MD} ou GAF Certified Plus^{MC} peut vous aider.

Chaque Entrepreneur GAF Master Elite^{MD} et GAF Certified Plus^{MC} doit être assuré et agréé dans l'État, la province ou le territoire où se trouve son principal établissement (au besoin). En plus des attentes en matière de rendement, GAF peut également tenir compte de facteurs tels que des années d'expérience en toiture et des évaluations de clients.

Les entrepreneurs inscrits aux programmes de certification de GAF ne sont pas des employés ou des agents de GAF et GAF ne contrôle ni ne supervise d'une autre manière ces entreprises indépendantes. Les entrepreneurs peuvent bénéficier d'avantages, tels que des points de fidélité et des remises sur les outils de marketing de GAF, pour participer au programme et offrir des garanties améliorées GAF qui nécessitent l'utilisation d'une quantité minimum de produits GAF. Vos relations avec un entrepreneur et tout service qu'il vous fournit sont soumis aux Conditions d'utilisation de l'entrepreneur. Visitez gaf.co/fr-gaf-contractor-terms-of-use pour obtenir plus de détails.



C'est un système conçu pour protéger



Visitez gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits GAF admissibles



Membrane d'étanchéité

Empêche les fuites que provoquent la pluie poussée par le vent et les digues de glace



Protection de platelage de toit

Aide à protéger le platelage de toit contre l'infiltration d'humidité



Bande de départ

Aide à protéger contre les arrachements par le vent des bardeaux



Bardeaux à vie†

Embellir et protéger pendant des années



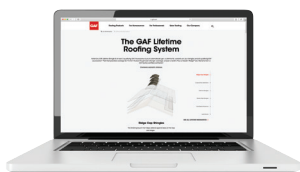
Ventilation d'entretoit

Aide à réduire la chaleur et l'humidité de l'entretoit



Bardeaux de faîtière

La touche de finition qui protège des fuites aux arêtières et aux faîtières



Consultez gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits admissibles.

† « À vie » fait référence à la durée de la couverture de garantie offerte et est valable aussi longtemps que le propriétaire initial d'une maison détachée (ou le deuxième propriétaire admissible) possède la propriété où les bardeaux GAF admissibles sont installés. La garantie à vie ne s'applique pas aux autres types de structures ou aux propriétaires subséquents. La couverture à vie des bardeaux admissibles exige l'utilisation de bardeaux à vie GAF uniquement. Voir la *Garantie limitée de GAF des bardeaux et des accessoires* pour obtenir la couverture complète et les restrictions. La couverture à vie sur les bardeaux admissibles et les accessoires nécessite l'utilisation de bardeaux à vie GAF et 3 accessoires admissibles GAF. Voir la *Garantie limitée du système de toiture GAF* pour obtenir la couverture et les restrictions complètes. Visitez l'adresse gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits GAF admissibles.

Pour être admissible à la Garantie limitée Silver Pledge^{MD}, vous **DEVEZ** vous conformer aux exigences suivantes :



1. Vous **DEVEZ** installer un toit complet; les toits installés sur des **sections** d'immeubles (comme un demi-toit sur un duplex) ne sont pas admissibles.
2. Votre toit **DOIT** être installé par un Entrepreneur en couverture Master Elite^{MD} ou GAF Certified Plus^{MC}.
3. Le système de toiture ne doit **PAS** être installé sur une toiture existante — le platelage doit être exempt de tout matériau existant.
4. Si vous installez un nouveau système de platelage Isolé à base de clous, vous devez installer un isolant ventilé à base de clous GAF ThermaCal^{MD} (couvert uniquement par une *Garantie limitée distincte ThermaCal^{MD} sur les panneaux d'isolation de toiture à base de clous*).
5. En plus des bardeaux de toiture GAF admissibles (visitez gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits admissibles), vous **DEVEZ** utiliser un article tiré d'au moins **quatre des cinq catégories suivantes de produits accessoires** :

- (a) **Protection de platelage de toit GAF** (visitez l'adresse gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits admissibles).

Remarque : Si les produits admissibles ne sont pas disponibles, vous pouvez utiliser tout feutre no 30 ASTM D4869, ou no 15 ou no 30 ASTM D226, mais il ne comptera PAS pour une des quatre catégories de produit accessoire requises.

- (b) **Membrane d'étanchéité GAF ou Membrane d'étanchéité Solutions FT^{MC}** admissibles dans les noues et autour des lucarnes, murs latéraux, coupe-feux, cheminées, événements de plomberie et lanterneaux (consultez gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits

admissibles). En outre, dans le nord (voir carte), une membrane d'étanchéité admissible **doit** également être installée sur tous les avant-toits et se prolonger jusqu'à au moins 60,96 cm (24 po) à l'intérieur de la paroi chaude. Une membrane d'étanchéité est **fortement recommandée** (mais non exigée) à toutes les inclinaisons et autres zones vulnérables aux fuites.



- (c) **Des bandes de départ pré-découpées GAF** (uniquement celles préencollées en usine) sur les avant-toits (visitez l'adresse gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits admissibles).

Remarque : Vos bardeaux portant l'étiquette GAF LayerLock^{MD} seront couverts jusqu'à la vitesse maximale du vent **UNIQUEMENT** si vos bardeaux sont installés avec **4 clous** par bardeau **et** que vous avez des bandes de départ GAF posées aux avant-toits **et** aux inclinaisons. Tous les autres bardeaux GAF nécessitent l'utilisation de **6 clous** par bardeau **et** de bandes de départ GAF installées sur les avant-toits **et** les inclinaisons.

- (d) **Produit de ventilation d'entretoit GAF** installé dans un système de ventilation d'entretoit correctement équilibré comprenant à la fois une ventilation d'admission et une ventilation d'échappement (visitez l'adresse gaf.ca/fr-LRS for eligible products).

- (e) **GAF Ridge Cap Shingles** (visitez gaf.ca/fr-LRS pour les produits admissibles).

6. **Pour une protection maximale contre les intempéries, l'utilisation du Manchon de tuyau pivotant Master Flow^{MC} de GAF, de l'Évent de toit pour salle de bain et sècheuse Master Flow^{MC} et des Capuchons Versa Master Flow^{MC} est fortement recommandée** (mais non requise). Ces accessoires de toiture GAF seront couverts en vertu de la *Garantie limitée Silver Pledge^{MC}*, mais ne correspondront à aucune catégorie de produit accessoire exigée.

7. Vous **DEVEZ** installer une ou des bandes d'étanchéité neuves (sauf si la ou les bandes d'étanchéité existantes sont comme neuves ou se situent à des interfaces murales « impossibles à travailler »). Un larmier métallique **DOIT** être employé aux avant-toits et est **recommandé** (mais non exigé) aux bords d'inclinaisons.

En plus des exigences énumérées ci-dessus, **notre entrepreneur en toiture est tenu d'enregistrer et de payer pour votre garantie dans un délai de 30 jours suivant l'installation. Si votre entrepreneur en toiture n'enregistre pas votre garantie dans un délai de 45 jours suivant l'installation, GAF se réserve le droit de refuser d'émettre votre Garantie limitée Silver Pledge^{MD}.**

Remarque : GAF se réserve le droit de refuser d'émettre la garantie si l'installation de la toiture ne respecte pas les directives d'installation publiées de GAF.



Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez gaf.ca/fr-garantie

We protect what matters mostTM
Nous protégeons ce qui compte le plusTM

